

AVIS AU PUBLIC

**Mise à la consultation du public de la demande d'enregistrement
présentée par la SAS FAYE
pour un projet d'unité de sciage et de fabrication de palettes
sur la commune d'EYMOUTIERS**

La SAS FAYE, dont le siège social est situé avenue Sinibaldi à Châteauneuf la Forêt, a déposé le 17 mars 2022 un dossier de demande d'enregistrement, concernant un projet d'unité de sciage et de fabrication de palettes implanté en zone d'activité économique Les Ribières de Bussy sur la commune d'EYMOUTIERS.

Cet établissement est classable au titre de la nomenclature des installations classées pour les activités suivantes :

Rubrique	Activité	Régime
2410-1	Atelier où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues Scierie et atelier de fabrication de palettes nécessitant un transformateur délivrant une puissance de 1255 kW	Enregistrement
1532-2b	Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues d'une capacité de 19500 m ³	Déclaration

Les prescriptions générales qui s'appliqueront à l'installation, sont fixées par l'arrêté ministériel du 02 septembre 2014 relatif aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement, au titre de la rubrique n° 2410 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et par l'arrêté ministériel du 05 décembre 2016 relatif aux installations classées relevant du régime de la déclaration, au titre de la rubrique n° 1532 de cette même nomenclature.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, ce dossier sera mis à la disposition du public :

**à la mairie d'EYMOUTIERS
du jeudi 14 avril 2022 08 h 30
au vendredi 13 mai 2022 17 h 30 inclus**

pour que chacun puisse en prendre connaissance pendant les horaires habituels d'ouverture au public, soit **aux jours et horaires suivants** :

du lundi au vendredi : de 08 h 30 à 12 h 00 – de 13 h 30 à 17 h 30

Le dossier est également consultable, pendant cette durée de quatre semaines, sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr Rubriques "Politiques publiques", "Environnement, risques naturels et technologiques", "Installations classées (ICPE)", "Consultation du public".

Le public peut formuler ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie d'EYMOUTIERS (8 rue de la Collégiale 87120 EYMOUTIERS), ou les adresser par lettre **avant la fin de la consultation du public, soit avant le vendredi 13 mai 2022 – 17 h 30** - à la préfecture de la Haute-Vienne – Direction de la Légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique – 1, rue de la Préfecture – CS 93113 - 87031 LIMOGES Cedex 1, ou par voie électronique, également avant la fin du délai de consultation du public, à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr (objet : consultation du public ICPE enregistrement SAS FAYE).

Le présent avis est publié sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne (www.haute-vienne.gouv.fr Rubriques "Politiques publiques", "Environnement, risques naturels et technologiques", "Installations classées (ICPE)", "Consultation du public"). Cet avis est également affiché dans la commune de NEUVIC ENTIER.

L'autorité compétente pour statuer sur cette demande d'enregistrement est la préfète de la Haute-Vienne et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit :

- un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 02 septembre 2014 ;
- une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation environnementale conformément aux dispositions de l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement ;
- un arrêté préfectoral de refus.

Le public est appelé à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires affichées en mairie (désinfection des mains au gel hydroalcoolique, nettoyage du matériel utilisé, stylo personnel ...). Le port du masque n'est pas obligatoire mais conseillé.